

bureaux de poste à commission ou si on incite les maîtres de poste à commission à quitter leur emploi en ne leur payant pas un salaire convenable, si l'on demande aux employés des bureaux de poste ruraux de travailler 10 heures par jour et 6 jours par semaine ou 60 heures par semaine, ils vont quitter leur emploi et les habitants de la région devront alors parcourir une distance de 20 milles ou plus pour prendre leur courrier. Le citoyen travaille 36 heures par semaine et disposerait de tout le temps voulu pour aller prendre son courrier, mais il le reçoit à la maison. Voilà le genre d'injustice commise envers nos électeurs des régions rurales. C'est de ces gens qui élèvent des bestiaux et cultivent le blé que dépend en grande partie l'emploi du citoyen. Au lieu de leur fournir un service postal acceptable auquel ils ont droit, nous paraissions vouloir en faire des boucs émissaires.

● (1540)

J'ai ici une annonce de la Fonction publique où on demande les services d'un maître de poste à Hoosier. Le traitement est de \$1,660 par année. Le bureau de poste doit rester ouvert 24 heures par semaine. D'après mes calculs, cela revient à \$1.35 l'heure. En outre, ces 24 heures doivent être réparties sur cinq jours et demi. Combien de citoyens accepteraient de travailler cinq jours et demi par semaine pour le prestigieux salaire de \$1,660 par année? Je ne pense pas que le gouvernement tient réellement à assurer un service postal dans la région en présentant une telle offre.

Mais il y a pis encore et c'est l'allocation de loyer de \$150 par année, soit 40c. par jour. Je ne sais pas combien de députés voudraient voir leur demeure transformée en bureau de poste avec des gens qui vont et viennent 24 heures par jour, 7 jours par semaine, pour 40c. par jour. L'hiver, dans cette région, cette somme ne vous permet même pas de vous rendre au déjeuner tellement la porte ne cesse de s'ouvrir et de se fermer. Le gouvernement s'attend qu'avec 40c. par jour, on puisse fournir une bâtisse, la chauffer, l'éclairer et en assurer l'entretien.

Je voudrais vous donner un exemple typique du traitement qu'on réserve aux gens des petits villages. Un ancien combattant dont la santé a été gâchée durant son service militaire travaille pour les Postes depuis 20 ans. Il a construit une bâtisse qu'il loue au ministère des Postes \$1,800 par année. Un jour, on a enquêté sur son travail et on l'a avisé que son bureau de poste n'était pas assez rentable. On l'a muté de la classe 1 au groupe 11. On l'a ensuite informé qu'il devrait désormais fournir lui-même les locaux, mais à cause de l'importance du village, on a bien voulu lui verser \$480 par année en loyer.

Ces gens doivent donc fournir les locaux comme condition d'emploi. Je me demande combien d'entreprises ou de citoyens s'accommoderaient d'un tel arrangement. Je sais que l'on étudie présentement la possibilité de fournir aux députés une secrétaire et un bureau dans leurs circonscriptions. On estime que cela coûterait \$200 par mois pour chaque député, alors que le ministère des Postes n'offre que \$480 par année pour louer un bureau de poste. Dans certains cas, il est arrivé que des personnes qui avaient dirigé un bureau de poste pendant 20 ans aient été avisées par lettre que leurs bureaux de poste étant maintenant à commission, leurs salaires seraient bloqués et ils ne pourraient plus bénéficier de l'assurance-maladie ni des autres avantages sociaux dont ils jouissaient depuis des années à titre d'employés du ministère des Postes. Dans de nombreux cas, il s'agissait de familles nombreuses avec des enfants à charge. Leurs bureaux de poste ont été reclassifiés et ils ont dû assumer la responsabilité des locaux alors qu'avec l'inflation leurs frais ne cessent de croître.

### Bureau de poste

Dans ses remarques, le ministre a parlé de la sécurité de l'emploi et de traitements plus élevés. Pour qui? Certainement pas pour les régions rurales. Le fait est que l'on semble décourager complètement quiconque ose vivre dans une région rurale et essaie de supporter le fardeau du reste du pays. Je suggère que le ministre envisage sérieusement de verser une indemnité de loyer minimum d'au moins \$50 par mois ou de \$600 par an pour quiconque assume la responsabilité d'un bureau de poste qui manipule l'argent du gouvernement sans compter le reste. Si le bureau de poste doit louer des locaux à ses employés, il devrait être prêt à payer beaucoup plus que \$10 ou \$20 par mois. Le traitement devrait être le minimum vital de la province. En Saskatchewan, il est de \$1.75 l'heure. La situation actuelle est ridicule. Si le maître de poste embauche quelqu'un pendant qu'il s'absente, il doit payer le salaire minimum de la province, mais le gouvernement fédéral ne lui paiera que \$1.35 l'heure ou moins.

[Français]

**M. Alexandre Cyr (Gaspé):** Monsieur l'Orateur, la motion présentement à l'étude porte sur une question qui, depuis longtemps, au fait, depuis les tout débuts de la Confédération, revêt une grande importance dans la vie quotidienne de la population. La poste est l'un des premiers services publics qui fut établi dans les collectivités canadiennes.

Je ne suis aucunement d'accord avec l'honorable député de Brandon-Souris (M. Dinsdale) qui, dans sa motion, prétend que le service postal canadien se détériore depuis six ans. Je ne parlerai pas comme député ministériel, mais comme Canadien qui connaît très bien le ministère des Postes pour y avoir œuvré pendant trois ans.

Monsieur le président, la motion couvre six points de discussion; il serait trop long de toucher à tous les sujets en cause, mais que l'on me permette de faire quelques commentaires sur le programme de fermeture des petits bureaux de poste ruraux.

Ce programme, inauguré en 1965, avait comme région-pilote la Gaspésie, et seulement dans les circonscriptions de Gaspé et de Bonaventure, nous avons fermé au-delà de 80 petits bureaux à commission. Grâce à ce programme, le ministère des Travaux publics a construit, dans la circonscription de Gaspé seulement, 26 petits bureaux...

**M. Bécharde:** Et aussi dans Bonaventure.

**M. Cyr:** ... et dans Bonaventure, comme le fait remarquer mon collègue, et ce regroupement des bureaux de poste a assuré un service postal très amélioré en Gaspésie.

Avant ce regroupement, le camion postal devait s'arrêter à tous les deux ou trois milles pour livrer le courrier et, depuis 1967, il ne s'arrête plus qu'à tous les 10 ou 20 milles, et le courrier en provenance de Montréal ou de Québec, ou même d'Ottawa, arrive maintenant à destination 15 heures plus tôt que sous l'ancien système.

Au début de l'année, j'ai voulu avoir une idée juste de la situation dans le service postal au Canada, et j'ai adressé deux séries d'envois à 37 maîtres de poste à travers tout le Canada. Les résultats démontrent bien, monsieur le président, que le Canada possède le meilleur service postal au monde.

Des envois à partir du bureau de poste de la Chambre des communes, expédiés à Moncton, Winnipeg, Gaspé, Murdochville, Sept-Îles, Rimouski, Mont-Laurier, Chicoutimi, Rivière-du-Loup et Sudbury ont été livrés en moins de 20 heures, et à certains endroits, en moins de 10 heures.